

Communauté PARIS-SACLAY

COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MARS 2016

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	65
Présents et représentés	:	76
Votants	:	76

Le mercredi 16 mars 2016, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 10 mars 2016, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. Michel BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
M. Guy	MALHERBE	Commune de Epinay-sur-Orge
Mme Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme Anne	de ROCQUIGNY	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny

M. François	PELLETANT	Commune de Linas
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme Sandrine	GELOT-RATEAU	Commune de Longjumeau
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
Mme Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme Michèle	FRERET	Commune de Massy
Mme Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Mme Denise	CHALEM	Commune de Palaiseau
Mme Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
Mme Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Jean	FLEGEO	Commune de Saulx-les-Chartreux
Mme Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. Babacar	FALL	Commune des Ulis
Mme Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan

Mme Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU

Mme. Patricia VINCENT donne pouvoir à Mme. Fabienne GERARD

M. Olivier SEGBO donne pouvoir à Mme. Sandrine GELOT-RATEAU

M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme Catherine DELAITRE du point 3 jusqu'au point 55

M. Bernard LAFFARGUE donne pouvoir à Mme. Sylvianne RICARDEAU

Mme. Bouchra LAOUES donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE

M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD

M. Nicolas SAMSOEN donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI

M. Pierre COSTI donne pouvoir à Mme. Michelle CHENIAUX

Mme. Chrystel LEBOEUF donne pouvoir à M. Jean FLEGEO

Mme. Michèle DESCAMPS donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA du point 1 jusqu'au point 2

M. Thomas JOLY donne pouvoir à Mme. Caroline FOUCAULT

DELEGUES ABSENTS (EXCUSES)

M. Rémi BETIN Commune de Longjumeau

M. DAWARI HORSFALL Commune de Massy

Secrétaire de séance : Madame Françoise MARHUENDA

Soit 65 délégués présents et 76 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance jusqu'à la fin de la séance.

1 - ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SCIENTIPOLE SAVOIRS ET SOCIETE (SCUBE)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à l'association SCube ;
- APPROUVE le versement de la somme de 2000 euros à l'association SCube correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2016 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des représentants titulaires et suppléants au Conseil d'administration de l'association SCube ;
- DESIGNER comme représentants au Conseil d'administration de l'association SCube :

En tant que membres titulaires :

- Mme Irène BESOMBES
- M. Olivier THOMAS
- Mme Michèle VIALA

En tant que membres suppléants :

- M. David ROS
- Mme Michèle FRERET
- M. Jean BERTSCH

2 - ADHESION A DES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU RESEAU DES MEDIATHEQUES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer aux associations suivantes :
 - Images en bibliothèque sise 21 rue Curial - 75019 Paris
 - Réseau Carel, sise c/o Bibliothèque publique d'information - 75197 Paris cedex 04
 - Association des Bibliothécaires de France sise 31 rue de Chabrol - 75010 PARIS
 - Actions Culturelles Contre les Exclusions et les Ségrégations (ACCES) sise 31 rue de Chabrol - 75010 PARIS
 - Association pour la Coopération des professionnels de l'Information Musicale (ACIM) sise 46 bis rue Saint Maur 75011 Paris
- APPROUVE le versement des sommes suivantes au titre des cotisations afférentes à chaque adhésion pour l'année 2016 :
 - 110 € à Images en bibliothèque correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2016
 - 50 € au Réseau Carel
 - 260 € à l'Association des Bibliothécaires de France
 - 32 € à A.C.C.E.S.
 - 60 € à l'association pour la Coopération des professionnels de l'Information Musicale

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

3 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Mme Rafika REZGUI propose l'amendement suivant : suppression de la deuxième phrase de l'article 17.1 paragraphe 4 : « En cas d'empêchement, il peut se faire remplacer par un autre élu communautaire »

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- PROCEDE au vote de l'amendement proposé par Mme Rafika REZGUI

15 VOIX POUR : Mme Rafika REZGUI, Mme Geneviève BESSE , M. François ROMAIN , Mme Sonia DAHOU ,M. Gilles GOBRON , M. Jacques LEPELTIER , Mme Catherine DELAITRE, M. Olivier THOMAS (pouvoir à Mme Catherine DELAITRE), Mme Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Serge MORONVALLE (pouvoir à Mme Marie-Pierre DIGARD), Mme Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL , M. David ROS , M. Michel ROUYER , M. Patrice GILBON

58 VOIX CONTRE : Mme Brigitte PUECH, Mme Irène BESOMBES, M. Jean-François VIGIER, M. Christian LECLERC, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme Martine CINOSI-GIRARD, Mme Fabienne GERARD, Mme Patricia VINCENT, M. Guy MALHERBE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, Mme Anne de ROCQUIGNY, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Frédéric DURO, M. Francisque VIGOUROUX, Mme Anne BERCHON, M. Jean-Pierre MEUR, Mme Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, Mme Françoise MARHUENDA, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme Sandrine GELOT-RATEAU, Mme Florence LORTON, M. Olivier SEGBO (pouvoir à Mme Sandrine GELOT-RATEAU), M. Vincent DELAHAYE, Mme Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE (pouvoir à Mme Sylvianne RICARDEAU), Mme Bouchra LAOUES (pouvoir à M. Vincent DELAHAYE), M. Mustapha MARROUCHI, M. Pierre OLLIER, Mme Elisabeth PHILIPPOTEAU, Mme Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN (pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI), Mme Isabelle KLJAJIC, M. Claude PONS, M. Paul RAYMOND, Mme Michèle VIALA, Mme Denise CHALEM, Mme Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI (pouvoir à Mme Michelle CHENIAUX), M. Grégoire de LASTEYRIE, Mme Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. François HILLION, Mme Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard DOSSMANN, Mme Caroline FOUCAULT, M. Thomas JOLY (pouvoir à Mme Caroline FOUCAULT), M. Patrick BATOUFFLET, M. Dominique FONTENAILLE, M. Igor TRICKOVSKI, M. Richard TRINQUIER

3 ABSTENTIONS : Mme Patricia LECLERCQ, M. Jean FLÉGEO, Mme Chrystel LEBOEUF (pouvoir à M. Jean FLÉGEO)

- REJETTE l'amendement proposé par M Mme Rafika REZGUI
- PROCEDE AU VOTE sur le règlement intérieur dont le texte est joint à la présente délibération ;

61 VOIX POUR : Mme Brigitte PUECH, Mme Irène BESOMBES, M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme Martine CINOSI-GIRARD (pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU), Mme Fabienne GERARD, Mme Patricia VINCENT(pouvoir à Mme Fabienne GERARD), Mme M. Guy MALHERBE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, Mme Anne de ROCQUIGNY, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Frederic DURO, Mme Patricia LECLERCQ, M. Francisque VIGOUROUX, Mme Anne BERCHON, M. Jean-Pierre MEUR, Mme Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, Mme Françoise MARHUENDA, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme Sandrine GELOT-RATEAU, Mme Florence LORTON, M. Olivier SEGBO (pouvoir à Mme Sandrine GELOT-RATEAU), M. Vincent DELAHAYE, Mme Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE (pouvoir à Mme Sylvianne RICARDEAU), Mme Bouchra LAOUES (pouvoir à m. Vincent DELAHAYE), M. Mustapha MARROUCHI, M. Pierre OLLIER, Mme Elisabeth PHILIPPOTEAU, Mme Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN (pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI), Mme Isabelle KLJAJIC, M. Claude PONS, M. Paul RAYMOND, Mme Michèle VIALA, Mme Denise CHALEM, Mme Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI (pouvoir à Mme Michelle CHENIAUX), M. Grégoire de LASTEYRIE, Mme Chrystel LEBOEUF (pouvoir à M. Jean FLÉGEO), Mme Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Christian PAGE, M.

Pierre-Alexandre MOURET, M. Jean FLÉGEO, M. François HILLION, Mme Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard DOSSMANN, Mme Caroline FOUCAULT, M. Thomas JOLY (pouvoir à Mme Caroline FOUCAULT), M. Patrick BATOUFFLET, M. Dominique FONTENAILLE, M Igor TRICKOVSKI, M. Richard TRINQUIER

15 ABSTENTIONS : Mme Rafika REZGUI, Mme Geneviève BESSE , M. François ROMAIN , Mme Sonia DAHOU ,M. Gilles GOBRON , M. Jacques LEPELTIER , Mme Catherine DELAITRE, M. Olivier THOMAS (pouvoir à Mme Catherine DELAITRE), Mme Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Serge MORONVALLE (pouvoir à Mme Marie-Pierre DIGARD), Mme Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL , M. David ROS , M. Michel ROUYER , M. Patrice GILBON

- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.
- APPROUVE ET ADOPTE le règlement intérieur dont le texte est joint à la présente délibération ;

4 - CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES ET ELECTION DES MEMBRES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE d'instituer les sept commissions thématiques suivantes :
- Commission n°1 : «Aménagement et Attractivité territoriale - PLH et logement - Gens du voyage -Numérique - Urbanisme »
- Commission n°2 : «Développement économique - ZAE - Recherche - Innovation - Emploi - Insertion»
- Commission n°3 : «Développement durable - Transition énergétique - Hydraulique - Agriculture - Protection de l'environnement»
- Commission n°4 : «Finances - Schéma de mutualisation - Ressources humaines - Services aux petites communes»
- Commission n°5 : «Politique de la ville - Santé - Affaires sociales»
- Commission n°6 : «Culture - Sport - Communication - Tourisme et patrimoine»
- Commission n°7 : «Mobilités - Bâtiments – Voirie – Collecte et traitement des déchets»
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des membres des commissions ;
- DECLARE élu et ARRETE la liste et la composition des commissions de la Communauté d'agglomération désignées comme suit :

Commission n°1 : « AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE TERRITORIALE - PLH ET LOGEMENT - GENS DU VOYAGE - NUMERIQUE - URBANISME»

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Marie-Josèphe LECOMTE	Brigitte PUECH
BURES-SUR-YVETTE	Arnaud POIRIER	Jean-Marc BODIOT
CHAMPLAN	Antonio MONTEIRO	Sylvia TALLEUX
CHILLY-MAZARIN	Martine CINOSI	Elizabeth JACQUOT-HUET
EPINAY-SUR-ORGE	Didier CHINARDET	Pierre MARTEAU
GIF-SUR-YVETTE	Jean-Luc VALENTIN	Jean BERTSCH
GOMETZ-LE-CHÂTEL	Franck GAUDART	Lucie SELLEM
IGNY	Patricia LECLERCQ	Francis DELAPLACE
LA VILLE DU BOIS	Jean-Pierre MEUR	Robert ARNOULT-LAURENT

LES ULIS	Michèle DESCAMPS	Elisabeth PELTIER
LINAS	Pascal WAILL	Véronique LECLERC
LONGJUMEAU	Rémi BÉTIN	Jacques LEPETIER
MARCOUSSIS	Françoise PRIGENT	Gilles GUILLAUME
MASSY	Bernard LAFFARGUE Nicolas SAMSOEN	Bouchra LAOUES Sylviane RICARDEAU
MONTLHÉRY	Claude PONS	Isabelle KLJAJIC
NOZAY	Yves FACHE	Cécile GUISEPPONE
ORSAY	Pierre BERTIAUX	Gabriel LAUMOSNE
PALaiseau	Grégoire de LASTEYRIE Michel ROUYER	Pierre COSTI
SACLAY	Jean-Louis CURAT	Christian PAGE
SAINT-AUBIN	Serge BLIN	Patrick FERNANDES
SAULX-LES-CHARTREUX	Brigitte BOUVIER	Jean-François BERNARDON
VAUHALLAN	Karl CROCHART	Bernard CELLIER
VERRIERES-LE-BUISSON	Caroline FOUCAULT	Karine CASAL dit ESTEBAN
VILLEBON-SUR-YVETTE	Jacques FANTOU	
VILLEJUST	Didier MEZIERES	Pierre CAMBON
VILLIERS-LE-BÂCLE	Marie-Christine FOURNEAUX	
WISSOUS	Dominique BOULEY	Florian GALLANT

Commission n°2 : «DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – RECHERCHE – INNOVATION - EMPLOI - INSERTION»

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Marie-Claude FARGEOT	Liliane LEJEUNE
BURES-SUR-YVETTE	Jean-François VIGIER	Catherine LINDECKER
CHAMPLAN	Antonio MONTEIRO	Paul DA SILVA
CHILLY-MAZARIN	Pierre GARNIER Rafika REZGUI	Jean-Paul BENEYTOU
EPINAY-SUR-ORGE	Daniel DRIVIERRE	Dominique DECUGNIERE
GIF-SUR-YVETTE	Yann CAUCHETIER	Anne de ROCQUIGNY
GOMETZ-LE-CHÂTEL	Monique DARMON	
IGNY	Vincent DARDARE	Jacques MALBEC DE BREUIL
LA VILLE DU BOIS	Nicole LEBON	Ibrahim OSSENI
LES ULIS	Babacar FALL	Gérard TESSIER
LINAS	François-Xavier MACEL	Isabelle THIOT
LONGJUMEAU	Florence LORTON	Catherine GAILLARD
MARCOUSSIS	Catherine DELAITRE	Gaëtan FEASSON

MASSY	Sylviane RICHARDEAU Hella KRIBI-ROMDHANE	Elisabeth PHILIPPOTEAU
MONTLHÉRY	Colette TRUNSARD	Thierry SUTTER
NOZAY	Catherine MARLIÈRE	Didier PERRIER
ORSAY	David ROS Raymond RAPHAËL	Véronique FRANCE-TARIF
PALaiseau	Pierre COSTI Chrystel LEBOEUF	Hervé PAILLET
SACLAY	Valérie NOVAT	Nathalie THEBAULT
SAINT-AUBIN	Pascal AMBROISE	Françoise BALTHAZARD
SAULX-LES-CHARTREUX	Jean-François BERNARDON	Nawfal MARHABEN
VAUHALLAN	Isabelle GLASSET	Fabian LOWCZYK
VERRIERES-LE-BUISSON	Véronique CHATEAU-GILLE	Alexandre LARNICOL
VILLEBON-SUR-YVETTE	Dominique FONTENAILLE	
VILLEJUST	Igor TRICKOVSKI	
VILLIERS-LE-BÂCLE	Emmanuel BONNET	Patrice GILBON
WISSOUS	Chantal CORENWINDER	Corinne GUYOT

Commission n°3 : «DEVELOPPEMENT DURABLE - TRANSITION ENERGETIQUE – HYDRAULIQUE – AGRICULTURE - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT»

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Marc VIVIEN	Gérard COUTE
BURES-SUR-YVETTE	Hélène CACHIER	Dominique VOLTZ
CHAMPLAN	Christian LECLERC	Sylvie CHEVALIER
CHILLY-MAZARIN	Patricia VINCENT	Nathalie LEANZA
EPINAY-SUR-ORGE	Serge LEBRUN	Didier CHINARDET
GIF-SUR-YVETTE	Thierry FASOLIN	Jean HAVEL
GOMETZ-LE-CHÂTEL	Brice CAHAREL	Monique DARMON
IGNY	Nathalie FRANCESETTI	Patricia LECLERCQ
LA VILLE DU BOIS	Michel CHARLOT	Jean-Pierre MEUR
LES ULIS	Hervé LEFORT	Fanta DIAKITE
LINAS	Rui MATIAS	Bernard JULIÉ
LONGJUMEAU	Sandrine GELOT-RATEAU Gilles GOBRON	Stéphane DELAGNEAU
MARCOUSSIS	Rose-Marie FAVEREAUX	Serge PIPARD
MASSY	Serge MORONVALLE Elisabeth PHILIPPOTEAU	Nicolas SAMSOEN
MONTLHÉRY	Karim KAROUI	Nicole DA COSTA FERNANDES

NOZAY	Denis TOULLIER	Christian FOURNES
ORSAY	Marie-Pierre DIGARD	Didier MISSENARD
PALaiseau	Véronique LEDOUX	Pierre COSTI
SACLAY	Jean-Jacques DEBRAS	Emmanuel LAUREAU
SAINT-AUBIN	Gérard GUILLAN	Djamal ALI-BELHADJ
SAULX-LES-CHARTREUX	Philippe CHRISTMANN	Brigitte BOUVIER
VAUHALLAN	François HILLION	Bernard GLEIZE
VERRIERES-LE-BUISSON	Thomas JOLY	Jean-Paul MORDEFROID
VILLEBON-SUR-YVETTE	Aurélié WICHEREK-JOLY	
VILLEJUST	Sauveur CONCORDIA	
VILLIERS-LE-BÂCLE	Patrice GILBON	Michel MARTIN
WISSOUS	Mattéo GRIMALDI	Régis CHAMP

Commission n°4 : « FINANCES - SCHEMA DE MUTUALISATION - RESSOURCES HUMAINES - SERVICES AUX PETITES COMMUNES »

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Brigitte PUECH	Gérard COUTE
BURES-SUR-YVETTE	Laurence MONSEILLER	Irène BESOMBES
CHAMPLAN	Christian LECLERC	Sylvie CHEVALIER
CHILLY-MAZARIN	Fabienne GERARD	Michelle GEVAUDAN
EPINAY-SUR-ORGE	Guy MALHERBE	Serge KOEHL
GIF-SUR-YVETTE	Pierre-Yves ZIGNA	Anne de ROCQUIGNY
GOMETZ-LE-CHÂTEL	Camille CAMOU	Franck GAUDART
IGNY	Frédéric DURO	
LA VILLE DU BOIS	Marcel BRUN	Claude LEPETIT
LES ULIS	Paul LORIDANT	Marie-Elisabeth MARTIN
LINAS	Jean-Yves LUSSEON	Bernard JULIÉ
LONGJUMEAU	Olivier SEGBO	Christophe KREISS
MARCOUSSIS	Jérôme CAUET	Catherine DELAITRE
MASSY	Pierre OLLIER	Michèle FRERET
MONTLHÉRY	Denis DURAND	Corinne BELOT
NOZAY	Didier PERRIER	Patrice FEILLAULT
ORSAY	Elisabeth CAUX	Astrid AUZOU-CONNES
PALaiseau	Hervé PAILLET	Véronique LEDOUX
SACLAY	Michel SENOT	Jean-Jacques DEBRAS
SAINT-AUBIN	Benoit JULIENNE	Serge BLIN
SAULX-LES-CHARTREUX	Didier VARENNE	Pascal FRANCESCHI
VAUHALLAN	Bernard GLEIZE	François HILLION

VERRIERES-LE-BUISSON	Caroline FOUCAULT	Dominique LE GOFF
VILLEBON-SUR-YVETTE	Victor DA SILVA	
VILLEJUST	Sylvie ARMAND-BARBAZA	
VILLIERS-LE-BÂCLE	Roland CORVISIER	Guillaume VALOIS
WISSOUS	Florian GALLANT	Dominique BOULEY

Commission n°5 : «POLITIQUE DE LA VILLE – SANTE - AFFAIRES SOCIALES»

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Hélène PORTELETTE	
BURES-SUR-YVETTE	Emmanuelle GILBERT	Martial PALLUAU
CHAMPLAN	Rose-Marie WALGER	Patricia VERCAIGNE
CHILLY-MAZARIN	Pedro CAPITAO	Patricia VINCENT
EPINAY-SUR-ORGE	Geneviève BESSE	Jean-Paul CADENAT
GIF-SUR-YVETTE	Martine LAPOUMEYROULIE	Yann CAUCHETIER
GOMETZ-LE-CHÂTEL	Lucie SELLEM	Gilles VERMILLON
IGNY	Paulette GORSY	Marie-Laure MALOIZEL
LA VILLE DU BOIS	Marie KARNAY	Catherine JOUAN
LES ULIS	Françoise MARHUENDA Sonia DAHOU	Michèle DESCAMPS
LINAS	Isabelle THIOT	Florence OZEEL
LONGJUMEAU	Evelyne BERTHIER	Colette VINATIER
MARCOUSSIS	Mireille BELLEC	Françoise PRIGENT
MASSY	Bouchra LAQUES	Dawari HORSFALL
MONTLHÉRY	Colette TRUNSARD	Nathaly PICHON
NOZAY	Henri ALQUIER	Michèle WILLEMET
ORSAY	Eliane SAUTERON	Ariane WACHTHAUSEN
PALaiseau	Michelle CHENIAUX	Denise CHALEM
SACLAY	Isabelle de MONTGOLFIER	Chantal SZYMKOWIAK
SAINT-AUBIN	Dominique GUILLAN	Jean-Charles CAMPISCIANO
SAULX-LES-CHARTREUX	Nawfal MARHABEN	Jacky MAILLET
VAUHALLAN	Denise GARCIA	Karl CROCHART
VERRIERES-LE-BUISSON	Véronique CHATEAU-GILLE	Elisabeth ROQUAIN
VILLEBON-SUR-YVETTE	Dominique ROUSSEAU	
VILLEJUST	Isabelle ARMAND	Cécile CUNY
VILLIERS-LE-BÂCLE	Nadia MAQUET	
WISSOUS	Stéphane DURAND	Françoise FERNANDES

Commission n°6 : «CULTURE – SPORT – COMMUNICATION - TOURISME ET PATRIMOINE»

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Liliane LEJEUNE	Gérard COUTE
BURES-SUR-YVETTE	Irène BESOMBES	Richard VARSAVAUX
CHAMPLAN	Sylvie CHEVALIER	Sylvia TALLEUX
CHILLY-MAZARIN	Jean-Paul BENEYTOU	Martine CINOSI
EPINAY-SUR-ORGE	Monique NOEL	Ghislaine BADOUIX-VERGNES
GIF-SUR-YVETTE	Marie-Christine FAURIAUX-REGNIER François ROMAIN	Patrick VALADE
GOMETZ-LE-CHATEL	Franck GAUDART	Florence BOUGERET
IGNY	Christian SEGERS	Claire CHARPENTIER
LA VILLE DU BOIS	Anne BERCHON	Dimitri LAVRENTIEFF
LES ULIS	Jean ROZNOWSKI	Jean-Marc ADRAS
LINAS	Rui MATIAS	Serge SOTCHE
LONGJUMEAU	Antoine PULÉ	Jérémy MARTIN
MARCOUSSIS	Sylvain LEGRAND	Rafik BOUDJEMAI
MASSY	Dawari HORSFALL Michèle FRERET	Pierre OLLIER Mustapha MARROUCHI
MONTLHÉRY	Gérard NIVET	Christian DUJARDIN
NOZAY	Magalie WOJTOWSKI	Laurent KABICHE
ORSAY	Michèle VIALA	Elisabeth DELAMOYE
PALaiseau	Denise CHALEM	Michelle CHENIAUX
SACLAY	Philippe JACONELLI	Valérie NOVAT
SAINT-AUBIN	Marie-France LAUNET	Ghislaine SOTIROPOULOS
SAULX-LES-CHARTREUX	Béatrice VELARD	Annie ROUER
VAUHALLAN	Katia EMIG	Isabelle GLASSET
VERRIERES-LE-BUISSON	Gérard DOSSMANN	Didier MILLET
VILLEBON-SUR-YVETTE	Patrick BATOUFFLET	
VILLEJUST	Estelle QUADJOVIE	Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND
VILLIERS-LE-BÂCLE	Guylène GIVLIN	Nadia MAQUET
WISSOUS	Gilles GARNIER	Stéphane DURAND

Commission n°7 : «MOBILITES - BÂTIMENTS – VOIRIE – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS»

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Marc VIVIEN	Rida RACHIDI
BURES-SUR-YVETTE	Christophe DEBONNE	Yvon DROCHON
CHAMPLAN	Dominique LELCHAT	Paul DA SILVA
CHILLY-MAZARIN	Pierre GARNIER	Patricia VINCENT

EPINAY-SUR-ORGE	Maurice LEGOUGE	Jean-François SEZNEC
GIF-SUR-YVETTE	Jean HAVEL	Jean-Luc VALENTIN
GOMETZ-LE-CHÂTEL	Jean-Pierre LHUISSIER	José DE ALMEIDA
IGNY	Francisque VIGOUROUX	Patricia LECLERCQ
LA VILLE DU BOIS	Jacky CARRÉ	Maurice BOURDY
LES ULIS	Ouiam HAMMAN	Jean LALOU
LINAS	Rui MATIAS	William BARSANTI
LONGJUMEAU	Mohamed BOUAZZAOUI	Rémi BETIN
MARCOUSSIS	Gilles GUILLAUME	Serge PIPARD
MASSY	Mustapha MARROUCHI	Bernard LAFFARGUE
MONTLHÉRY	Thierry SUTTER	Jacques GAUCHET
NOZAY	Christian FOURNES	Denis TOULLIER
ORSAY	Stanislas HALPHEN	Frédéric HENRIOT
PALaiseau	Pierre COSTI	Véronique LEDOUX
SACLAY	Jean-Louis CURAT	Serge FOURGEAUD
SAINT-AUBIN	Serge BLIN	Delia COPEL
SAULX-LES-CHARTREUX	Jacky MAILLET	Philippe CHRISTMANN
VAUHALLAN	Jean-Laurent PANCIATICI	Taouès COLL
VERRIERES-LE-BUISSON	Thomas JOLY	Jean-Louis DELORT
VILLEBON-SUR-YVETTE	Monique BERT	
VILLEJUST	Serge PLUMERAND	Igor TRICKOVSKI
VILLIERS-LE-BÂCLE	Patrice GILBON	Michel MARTIN
WISSOUS	Laurent POUJOL	Jorge OLIVEIRA DA COSTA

5 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTE DANS LES COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES DES GROUPEMENTS DE COMMANDES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour l'élection du représentant de la commission d'appel d'offres permanente destiné à siéger aux commissions d'appel d'offres des groupements de commande ;
- DESIGNER M. Jean-Luc VALENTIN en qualité de représentant de la commission d'appel d'offres permanente pour siéger aux commissions d'appel d'offres des groupements de commandes.

6 - CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) ET ELECTION DES MEMBRES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants suivant la liste unique présentée et composée de :

Membres titulaires :

- Mme Brigitte PUECH

- Mme Sandrine GELOT-RATEAU
- M. Claude PONS
- M. Thomas JOLY
- M. Igor TRICKOVSKI

Membres suppléants :

- M. Christian LECLERC
 - M. Jean-Pierre MEUR
 - M David ROS
 - M. Pierre-Alexandre MOURET
 - M. Patrice GILBON
- NOMME en qualité de membres de la Commission de délégation de Service Public (CDSP) dans l'ordre de la liste unique présentée :

Membres titulaires :

- Mme Brigitte PUECH
- Mme Sandrine GELOT-RATEAU
- M. Claude PONS
- M. Thomas JOLY
- M. Igor TRICKOVSKI

Membres suppléants :

- M. Christian LECLERC
- M. Jean-Pierre MEUR
- M David ROS
- M. Pierre-Alexandre MOURET
- M. Patrice GILBON

7 - CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- FIXE à 6 le nombre de représentants membres du Conseil communautaire et à 4 le nombre de représentants d'associations d'usagers ;
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des représentants membres du Conseil communautaire ;
- DESIGNER les 6 représentants de l'organe délibérant suivants pour siéger à la Commission :
 - Mme Michèle FRERET
 - M. Thomas JOLY
 - M. Igor TRICKOVSKI
 - M. François PELLETANT
 - M. Franck GAUDART

- Mme Michèle DESCAMPS
- DESIGNER les président(e)s des 4 associations d'usagers suivantes, ou leur représentant(e), pour siéger à la commission :
 - M. Patrick BAYLE, Président de l'association ADEZAC
 - M. Philippe BREGLI, Président de l'association Opticsvalley
 - Mme Josiane CASSIN, Présidente de l'association UFC QUE CHOISIR 91
 - M. Marc SCHANG, Président de l'association US Palaiseau

8 - ADHESION POUR L'ANNEE 2016 A L'ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE FRANCE (ADCF) ET DESIGNATION DU REPRESENTANT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à l'AdCF pour l'année 2016 ;
- AUTORISE le versement de la cotisation afférente d'un montant de 9 000 € au titre de l'année 2016 ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, chapitre, fonction et article nécessaires ;
- DECIDE de procéder à main levée pour la désignation du représentant de la Communauté Paris-Saclay pour siéger, notamment à l'Assemblée générale de l'AdCF et plus largement à ses instances ;
- DESIGNER comme représentant de la Communauté d'agglomération à l'AdCF M. Michel BOURNAT;
- PRECISE que cette désignation demeure lors de chaque renouvellement de l'adhésion annuelle, sauf décision contraire.

9 - CREATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES (CIAPH)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de créer la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH) ;
- FIXE à 10 le nombre de représentants de la Communauté Paris-Saclay ;
- FIXE à 3 le nombre de représentants d'associations représentatives des personnes handicapées et désignent les associations ci-après comme membres de la CIAPH ;
 - Association Rétina France
 - Association des paralysés de France
 - Association Handisport
- PREND ACTE que la liste des membres sera déterminée par arrêté du Président.

10 - CREATION ET COMPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de créer le Conseil de développement de la Communauté Paris-Saclay ;
- FIXE la composition du Conseil de développement comme suit :
 - le collège des organismes scientifiques, de recherche et de formation (entre 18 et 20 membres)

- le collège des chambres consulaires, des entreprises et des partenaires économiques (entre 28 et 30 membres)
- le collège des associations locales, départementales ou régionales (entre 9 et 11 membres)
- le collège des syndicats de salariés et d'employeurs (entre 6 et 8 membres)
- le collège des bailleurs SA HLM et offices (entre 9 et 11 membres)
- le collège des personnalités qualifiées (entre 3 et 5 membres)

11 - PROPOSITION DE DESIGNATION DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

– DECIDE de proposer la liste suivante de commissaires titulaires et de commissaires suppléants :

· Commissaires titulaires domiciliés dans le périmètre communautaire

Civilité	NOM	NOM marital	Prénom
M.	BLADOU		Jean-François
Mme	GERONTON	QUENTIN	Michèle
M.	FANTOU		Jacques
Mme	GERARD	GARGAM	Fabienne
M.	TOULY		Jean-Luc
M.	PAILLET		Hervé
M.	CHOLLET		Frédéric
M.	CAUET		Jérôme
Mme	MENAT	CAUX	Elisabeth
M.	LEPETIT		Claude
M.	PERRIER		Didier
M.	PAGE		Christian
M.	PLUMOT		Serge
M.	PELISSERO		Richard
Mme	GILPAN	BAUDART	Laura
M.	DURAND		Didier
Mme	BLONDE	LECONTE	Marie-Josèphe

· Commissaire titulaire domicilié hors du périmètre communautaire :

M.	VERNET		Christophe
----	--------	--	------------

Commissaires suppléants domiciliés dans le périmètre communautaire :

Civilité	NOM	NOM marital	Prénom
M.	WAILL		Pascal
M.	BOURMICHE		Ali
M.	CHAVANON		Patrick
Mme	MARCELIN	SOTIROOULOS-GEORGIPOULOS	Ghislaine
M.	VARENNE		Didier
Mme	ARNAUD	GILBERT	Emmanuelle
Mme	CAMOU	LOPEZ	Camille
M.	CORIVISIER		Roland
M.	GLEIZE		Bernard
M.	LASSERRE		Jean-Marc
M.	FABRE		Jean-Pierre
Mme	CHEVREAU	BRASSAS	Virginie
Mme	VINCENT		Patricia
M.	GALLAND		Roland
M.	BENARD-BONNET		Jean-Jacques
M.	CARIS		François
Mme	COQUARD	DELAITRE	Catherine

Commissaire suppléant domicilié hors du périmètre communautaire :

M.	GESTIN		Norbert
----	--------	--	---------

- INDIQUE que la liste ci-dessus établie sera notifiée à la Direction Départementale des Finances Publiques par l'intermédiaire des services préfectoraux.

12 - AVIS SUR LE CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL ET LE CONTRAT DE TERRITOIRE CONCLU ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE, LE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE ET LA COMMUNE DE GOMETZ-LE-CHATEL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE un avis favorable à la signature par la commune de Gometz-le-Châtel du contrat régional territorial avec la région Ile-de-France pour l'obtention de subventions en vue de la réalisation de l'opération communale de construction d'un centre de loisirs et d'un restaurant scolaire.
- DONNE un avis favorable à la signature par la commune de Gometz-le-Châtel d'un contrat de territoire avec le Département de l'Essonne pour l'obtention de subventions en vue de la réalisation de l'opération communale de construction d'un centre de loisirs.

13 - AVIS SUR LE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC DU MOULON - DOSSIER DE REALISATION MODIFICATIF

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DONNE un avis favorable au projet de programme des équipements publics du dossier de réalisation modificatif de la ZAC du Moulon
- DIT que cet avis sera transmis à l'Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay
- AUTORISE le Président ou son représentant dûment habilité à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

3 ABSTENTIONS : M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD et M. Michel ROUYER

14 - AVIS SUR LE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC DU QUARTIER DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE - DOSSIER DE REALISATION MODIFICATIF

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DONNE un avis favorable au projet de programme des équipements publics du dossier de réalisation modificatif de la ZAC du Quartier de l'Ecole Polytechnique ;
- DIT que cet avis sera transmis à l'Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay ;
- AUTORISE le Président ou son représentant dûment habilité à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3 ABSTENTIONS : M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD et M. Michel ROUYER

15 - ADHESION ET DESIGNATION DU REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGENCE TERRITORIALE DE L'ENERGIE DU PLATEAU DE SACLAY (ATEPS)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à l'Agence Territoriale de l'Energie du Plateau de Saclay ;
- APPROUVE le versement de la somme de 35 000 euros à l'ATEPS correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2016 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
- DECIDE de procéder à un vote pour la désignation du représentant titulaire à l'Assemblée générale de l'ATEPS ;
- DESIGNER comme représentant à l'Assemblée générale de l'ATEPS :

En tant que membre titulaire :

- Mme Sandrine GELOT-RATEAU

16 - ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES COLLECTIVITES, DES ASSOCIATIONS ET DES ENTREPRISES POUR LA GESTION DE L'ENERGIE ET DES RESEAUX DE CHALEUR (AMORCE)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à l'AMORCE ;
- APPROUVE le versement de la somme de 2 479 € à l'association AMORCE correspondant au montant de

l'adhésion pour l'année 2016 ;

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant à l'Assemblée générale de l'AMORCE ;
- DESIGNE comme représentants à l'Assemblée générale de l'AMORCE :

En tant que membre titulaire :

M. Leonardo SFERRAZZA

En tant que membre suppléant :

M. Brice CAHAREL

- PRECISE que ces désignations demeurent lors de chaque renouvellement de l'adhésion annuelle, sauf décision contraire.

17 - DESIGNATION DU REPRESENTANT POUR SIEGER AU SEIN CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D' ACTIONS POUR LA REVALORISATION DES DECHETS ET DES ENERGIES LOCALES (SEMARDEL)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation de l'administrateur qui siègera au Conseil d'administration de la SEMARDEL ;
- DESIGNE à la fonction d'administrateur au Conseil d'administration de la SEMARDEL :
 - Mme Sandrine GELOT-RATEAU

18 - ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE DU CENTRE NATIONAL DU RECYCLAGE (CNR)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer au Cercle National du Recyclage ;
- APPROUVE le versement de la somme de 3 676 € au Cercle National du Recyclage correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2016 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant à l'Assemblée générale du CNR ;
- DESIGNE comme représentant à l'Assemblée générale du CNR :

En tant que représentant titulaire :

M. Michel MARTIN

En tant que représentant suppléant :

M. Jean-Jacques DEBRAS

- PRECISE que ces désignations demeurent lors de chaque renouvellement de l'adhésion annuelle, sauf décision contraire.

19 - ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OBERVATOIRE REGIONAL DES DECHETS D'ILE-DE-FRANCE (ORDIF)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à l'ORDIF ;
- APPROUVE le versement de la somme de 1 704€ à l'association ORDIF correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2016 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant à l'Assemblée générale de L'ORDIF ;
- DESIGNER comme représentant à l'Assemblée générale de l'ORDIF :
En tant que représentant titulaire :
M. Jean-François VIGIER
En tant que représentant suppléant :
Mme Patricia LECLERCQ
- PRECISE que ces désignations demeurent lors de chaque renouvellement de l'adhésion annuelle, sauf décision contraire.

20 - ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE ET AU DIRECTOIRE DE L'ASSOCIATION SYSTEM@TIC

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à l'association System@tic ;
- APPROUVE le versement de la somme de 60 000 euros à l'association System@tic au titre de la subvention pour l'année 2016 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire à l'Assemblée générale et au Directoire et pour la désignation du représentant suppléant au Directoire de l'association ;
- DESIGNER comme représentants au sein de l'association System@tic :
En tant que membre titulaire à l'Assemblée générale et au Directoire:
- M. Jean-François VIGIER
En tant que membre suppléant au Directoire :
- M. Igor TRICKOVSKI

21 - ADHESION ET DESIGNATION DU REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DU PARC D'ACTIVITES DE COURTABOEUF, DU PLATEAU DE SACLAY, DE LIMOURS, DE MARCOUSSIS, ET DES ENVIRONS (ADEZAC)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à l'association ADEZAC ;
- APPROUVE le versement de la somme de 5000 euros à l'association ADEZAC correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2016 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire à l'Assemblée générale de l'association ADEZAC ;
- DESIGNER comme représentant à l'Assemblée générale de l'association ADEZAC :

En tant que membre titulaire :

- M. Jean-François VIGIER

22 - ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT DES AUTORITES RESPONSABLES DE TRANSPORT (GART)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer au GART ;
- APPROUVE le versement de la somme de 6 951,98 euros à l'association GART correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2016 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire et suppléant à l'Assemblée générale de l'association GART ;
- DESIGNER comme représentants à l'Assemblée générale de l'association GART :

En tant que membre titulaire :

- M. Francisque VIGOUROUX,

En tant que membre suppléant :

- M. Babacar FALL

23 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION CONCLUE AVEC LE STIF POUR LA DELEGATION DE COMPETENCE EN MATIERE DE SERVICES REGULIERS ET DE TRANSPORTS A LA DEMANDE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de délégation du 3 février 2015 conclue avec le STIF ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 1 et les documents y afférant.

24 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE REGIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SOCIALES (CROUS) DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant pour siéger au Conseil d'administration du CROUS de Versailles ;
- DESIGNER M. David ROS, en tant que représentant titulaire pour siéger au Conseil d'administration du CROUS de Versailles ;
- DESIGNER Mme Catherine DELAITRE, en tant que représentant suppléant pour siéger au Conseil d'administration du CROUS de Versailles.

25 - ADHESION ET DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION OPTICSVALLEY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à OPTICSVALLEY ;
- APPROUVE le versement de la somme de 25 000 euros à l'association OPTICSVALLEY correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2016 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'association OPTICSVALLEY ;
- DESIGNER comme représentant à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'association OPTICSVALLEY :

En tant que membre titulaire :

- M. David ROS

26 - ADHESION ET DESIGNATION DU REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION SCIENCE ACCUEIL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à l'association Science Accueil ;
- APPROUVE le versement de la somme de 20 000 euros à l'association Science Accueil correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2016 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire au Conseil d'administration de l'association Science Accueil ;
- DESIGNER comme représentant au Conseil d'administration de l'association Science Accueil :

En tant que membre titulaire :

- M. Jean BERTSCH.

27 - ADHESION ET DESIGNATION DU REPRESENTANT AU COMITE DE PILOTAGE DE L'ASSOCIATION INCUBALLIANCE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à l'association IncubAlliance ;
- APPROUVE le versement de la somme de 60 000 euros à l'association IncubAlliance correspondant au montant de la subvention annuelle d'objectifs pour l'année 2016 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire au Comité de pilotage de l'association IncubAlliance ;
- DESIGNER comme représentant au comité de pilotage de l'association IncubAlliance :

En tant que membre titulaire :

- M. David ROS

28 - ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION SCIENTIPOLE INITIATIVE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à l'association Scientipôle Initiative ;
- APPROUVE le versement de la somme de 60 000 euros à l'association Scientipôle Initiative correspondant au montant de la subvention annuelle d'objectifs pour l'année 2016 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant au Conseil d'administration de l'association Scientipôle Initiative ;
- DESIGNER comme représentants au Conseil d'administration de l'association Scientipôle Initiative :

En tant que membre titulaire :

- M. Jean-François VIGIER,

En tant que membre suppléant :

- M. David ROS,

29 - ADHESION A LA MISSION LOCALE DES ULIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à la Mission locale des Ulis, sise 1 Rue de l'Aube, 91940 LES ULIS ;
- APPROUVE le versement de la somme de 144 378 euros à la Mission locale des Ulis correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2016 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;

- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion avec la Mission locale des Ulis ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels.

30 - ADHESION A LA MISSION LOCALE VITACITE MASSY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à la Mission locale Vitacité, sise 10 avenue du Noyer Lambert 91300 MASSY ;
- APPROUVE le versement de la somme de 167 828 euros à la Mission locale Vitacité correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2016 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion avec la Mission locale Vitacité ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels.

31 - ADHESION A LA MISSION LOCALE DU VAL-D'ORGE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à la Mission locale du Val-d'Orge, sise 27 Avenue de Brétigny, 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS ;
- APPROUVE le versement de la somme de 5 000 euros à la Mission locale du Val-d'Orge correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2016 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion avec la Mission locale du Val-d'Orge ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels.

32 - ADHESION A LA MISSION LOCALE DES TROIS VALLEES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à la Mission locale des Trois Vallées, sise 35 Rue Edouard Danaux, 91220 BRÉTIGNY-SUR-ORGE ;
- APPROUVE le versement de la somme de 33 381,76 euros à la Mission locale des Trois Vallées correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2016 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion avec la Mission locale des Trois Vallées ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels.

33 - ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES NOUVELLES ENERGIES IDF (ARENE)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Énergies IDF (ARENE) ;
- APPROUVE le versement de la somme de 2 000 euros à l'ARENE correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2016 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
- DECIDE de procéder à un vote pour la désignation des représentants titulaires et suppléants à l'Assemblée Générale de l'ARENE ;
- DESIGNER comme représentants à l'Assemblée générale de l'ARENE :

En tant que membre titulaire :

- Mme Marie-Pierre DIGARD

En tant que membre suppléant :

- M. Gérard GUILLAN

34 - ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE ET AU COMITE DE PROGRAMMATION DE L'ASSOCIATION TERRE ET CITE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à l'association Terre & Cité ;
- APPROUVE le versement de la somme de 300 euros à l'association Terre & Cité correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2016 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
- DECIDE de procéder à un vote pour la désignation des représentants titulaires et suppléants à l'Assemblée Générale de l'association Terre & Cité ;
- DESIGNER comme représentants à l'Assemblée générale de l'association Terre & Cité :

En tant que membre titulaire :

- M. François HILLION

En tant que membre suppléant :

- Mme Patricia LECLERCQ

- DECIDE de procéder à un vote pour la désignation des représentants titulaires et suppléants au Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale du Plateau de Saclay (CPGAL) de l'association Terre & Cité ;
- DESIGNER comme représentants au Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale du Plateau de Saclay (CPGAL) de l'association Terre & Cité :

En tant que membre titulaire :

- M. François HILLION

En tant que membre suppléant :

- M Hervé LEFORT

35 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR LES RANDO'DURABLES-ANNEE 2016

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- SOLLICITE auprès de la Région Ile-de-France l'attribution d'une subvention pour la mise en œuvre des Rando'durables 2016 ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subvention ;
- DIT que les crédits et recettes nécessaires seront inscrits au budget 2016

1 ABSTENTION : M. Paul LORIDANT

36 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION AVEC L'EDUCATION NATIONALE POUR LES RANDO'DURABLES-ANNEE 2016

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'Éducation nationale dans le cadre des actions menées en faveur de l'éducation à l'environnement lors des Rando'durables ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention et tout document y afférant.

37 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE TECOMAH DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES RANDOS DURABLES-ANNEE 2016

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'école TECOMAH dans le cadre des Rando'durables 2016 ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention et tout document y afférant.

38 - ADHESION AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE (PNRHVC)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse ;
- APPROUVE la Charte révisée du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse et s'engage à participer à sa mise en œuvre et à la respecter ;
- PREND ACTE que la Communauté Paris-Saclay disposera d'un siège de titulaire et d'un siège de suppléant qu'il conviendra de désigner après achèvement de la procédure d'adhésion.

39 - ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION NATUREPARIF

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à l'association Natureparif ;
- APPROUVE le versement de la somme de 1 500 euros à l'association Natureparif correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2016 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
- DECIDE de procéder à un vote pour la désignation d'un représentant titulaire à l'Assemblée Générale de l'association Natureparif ;
- DESIGNER comme représentant à l'Assemblée générale de l'association Natureparif :

En tant que membre titulaire :

- M. Pierre - Alexandre MOURET

40 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE, DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE ET DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE POUR UNE GESTION INTERCOMMUNALE DE LA COMPETENCE - EAU POTABLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE l'aide financière du Conseil départemental de l'Essonne pour la réalisation d'une étude sur l'opportunité d'une prise de la compétence eau potable par la Communauté Paris-Saclay sur l'ensemble de son territoire ;
- SOLLICITE l'aide financière de la Région Ile-de-France pour la réalisation de cette même étude ;
- SOLLICITE l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour la réalisation de cette même étude ;
- DIT que les crédits correspondant sont inscrits aux chapitres, fonctions et articles nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

41 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - LANCEMENT DE LA PROCEDURE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'engager une procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat sur le territoire de la Communauté Paris-Saclay ;
- DIT que seront associées à la procédure de révision du Programme Local de l'Habitat les personnes morales suivantes :
 - les services de l'Etat,
 - les communes membres,
 - les communes et les EPCI limitrophes du territoire de la CAPS,
 - le Conseil Régional d'Ile-de France,
 - le Conseil départemental de l'Essonne
 - le Conseil départemental des Hauts de Seine,

- l'AORIF,
 - les bailleurs sociaux,
 - les promoteurs,
 - les associations ;
- PRECISE que toute personne morale ayant fait connaître son souhait d'être associé au groupe de travail pourra l'être dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente délibération ;
 - PRECISE que l'élaboration du PLH se déroulera selon un mode de travail partenarial, incluant notamment des réunions du comité de pilotage, des réunions thématiques et des groupes de travail ;
 - DEMANDE au Préfet de définir conjointement les modalités d'association de l'Etat à l'élaboration du PLH et de lui transmettre le Porter à Connaissance conformément à l'article R.302-7 du Code de la construction et de l'habitat ;
 - DECIDE d'engager une consultation pour choisir un prestataire chargé d'assister l'Agglomération dans l'élaboration de son PLH ;
 - DECIDE de mandater son Président, ou en cas d'empêchement, son 14ème Vice-président chargé du PLH, du Logement et des Gens du Voyage, pour signer tout acte ou convention nécessaires à la réalisation du PLH ainsi qu'à l'obtention des aides financières.

42 - ADHESION ET DESIGNATION DU REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DES VILLES ET COLLECTIVITES POUR LES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DE L'AUDIOVISUEL (AVICCA)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE d'adhérer à l'association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA) ;
- APPROUVE le versement de la somme de 2 455 euros à l'association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA) correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2016 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire à l'Assemblée générale de l'association AVICCA ;
- DESIGNNE comme représentant à l'Assemblée générale de l'association AVICCA :

En tant que membre permanent :

- M. François PELLETANT

16 ABSTENTIONS : Mme Brigitte PUECH, M. Guy MALHERBE, Mme Geneviève BESSE, M. Gilles GOBRON, Mme Sandrine GELOT-RATEAU, Mme Florence LORTON, M. Olivier SEGBO, M. Olivier THOMAS (pouvoir à Mme Catherine DELAITRE) , Mme Catherine DELAITRE, Mme Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Claude PONS, Mme Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, Mme Sonia DAHOU, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET.

43 - DETERMINATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EN COMITE TECHNIQUE (CT) AINSI QU'EN COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de fixer à cinq le nombre de représentants titulaires et à cinq le nombre de représentants suppléants du personnel au comité technique de la Communauté Paris-Saclay ;
- DECIDE de fixer à cinq le nombre de représentants titulaires et à cinq le nombre de représentants suppléants de l'établissement public au comité technique de la Communauté Paris-Saclay ;
- DIT que le comité technique recueillera l'avis des représentants de l'établissement public ;
- DECIDE de fixer à cinq le nombre de représentants titulaires et à cinq le nombre de représentants suppléants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Communauté Paris-Saclay ;
- DECIDE de fixer à cinq le nombre de représentants titulaires et à cinq le nombre de représentants suppléants de l'établissement public au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Communauté Paris-Saclay ;
- DIT que le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail recueillera l'avis des représentants de l'établissement public.

44 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES HONORAIRES DES MEDECINS DE LA COMMISSION INTERDEPARTEMENTALE DE REFORME

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer avec le centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Ile-de-France la convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission interdépartementale de réforme.

45 - ADOPTION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de fixer les ratios d'avancement de grade comme suit :

Grades d'origines	Grades d'avancement	Ratios maximum
Ingénieur en chef hors classe	Ingénieur général	100%
Ingénieur en chef	Ingénieur en chef hors classe	100%
Ingénieur principal	Ingénieur hors classe	100%
Ingénieur	Ingénieur principal	100%
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	100%
Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	100%
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100%
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%

Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	100%
Administrateur hors classe	Administrateur général	100%
Administrateur	Administrateur hors classe	100%
Attaché principal	Directeur	100%
Attaché	Attaché principal	100%
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100%
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	100%
Conseiller des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	Conseiller des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	100%
Conseiller des activités physiques et sportives	Conseiller des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	100%
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	100%
Educateur des activités physiques et sportives	Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	100%
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	100%
Animateur	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	100%
Conservateur de bibliothèques	Conservateur en chef de bibliothèques	100%
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe	100%
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	Adjoint du patrimoine principal de	100%

	2ème classe	
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	100%
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	Professeur d'enseignement artistique hors classe	100%
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	100%
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	100%

46 - ADOPTION DU REGIME INDEMNITAIRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE, pour l'ensemble des primes et indemnités, ci-après :
 - Leur versement aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, au prorata du temps de travail ;
 - Leur versement selon une périodicité mensuelle et, comme précisé le cas échéant ci-dessous, semestrielle ;
 - Leur revalorisation en cas de modification réglementaire ou législative, sans nécessité d'une nouvelle délibération ;
- PRECISE qu'il appartient à l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination de déterminer par voie d'arrêté, dans les limites fixées par les textes, les montants individuels versés à chaque agent ;
- DIT qu'en cas de congé de longue maladie, de longue durée et de grave maladie, leur versement est suspendu ;
- DIT qu'en cas de congé de maladie ordinaire ou faisant suite à un accident de service, leur versement suivra le sort du traitement de l'agent, et sera maintenu intégralement pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption ;
- DIT que les dispositions de la présente délibération prennent effet le 1^{er} avril ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrit au chapitre 012- charges du personnel, du budget principal.
- ADOPTE :

1) L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E) :

Elle est répartie au sein de chaque cadre d'emplois par groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel

Cadre d'emplois des administrateurs territoriaux

Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maximum
Groupe 1	Directeurs généraux, directeurs généraux adjoints et directeurs de pôle	49 980 €
Groupe 2	Responsables de service	46 920 €
Groupe 3	Adjoints aux responsables de service, Chargés de mission, chefs de projet (...)	42 330 €

Cadre d'emplois des attachés territoriaux

Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maximum	Montants annuels maximum agents logés en NAS
Groupe 1	Directeurs généraux, directeurs généraux adjoints et directeurs de pôle	36 210 €	22 310 €
Groupe 2	Responsables de service	32 130 €	17 205 €
Groupe 3	Adjoints aux responsables de service, responsables d'établissement ou d'équipe, chargés de mission, chargés de communication, contrôleurs de gestion, conseillers juridiques ou techniques, chefs de projet, référents de structures, fonctions d'expertise dans le domaine juridique, des marchés publics, des ressources humaines (...)	25 500 €	14 320 €

Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maximum	Montants annuels maximum agents logés en NAS
Groupe 1	Responsables de service	17 480 €	8 030 €
Groupe 2	Adjoints aux responsables de service, responsables d'établissement ou d'équipe, référents de structures	16 015 €	7 220 €
Groupe 3	gestionnaires, assistants, conseillers juridiques ou techniques, instructeurs (...)	14 650 €	6 670 €

Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives

Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maximum	Montants annuels maximum agents logés en NAS
Groupe 1	Responsables de service	17 480 €	8 030 €
Groupe 2	Adjoints aux responsables de service, responsables d'équipement ou d'équipe, référents de structures	16 015 €	7 220 €

Groupe 3	Gestionnaires, conseillers techniques (...)	14 650 €	6 670 €
-----------------	---	----------	---------

Cadre d'emplois des animateurs territoriaux

Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maximum	Montants annuels maximum agents logés en NAS
Groupe 1	Responsables de service	17 480 €	8 030 €
Groupe 2	Adjoints aux responsables de service, responsables d'établissement et d'équipe, référents de structures	16 015 €	7 220 €
Groupe 3	Animateurs	14 650 €	6 670 €

Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maximum	Montants annuels maximum agents logés en NAS
Groupe 1	Référents, responsables administratifs	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Assistants, gestionnaires, agents d'accueil, appariteurs, chauffeurs (...)	10 800 €	6 750 €

Cadres d'emplois des adjoints territoriaux d'animation

Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maximum	Montants annuels maximum agents logés en NAS
Groupe 1	Référents de structure	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Agents d'accueil, d'animation	10 800 €	6 750 €

L'indemnité est versée chaque mois, avec une majoration deux fois l'an, en juin et en novembre, sans toutefois que le montant cumulé annuel de l'indemnité versée ne puisse excéder les plafonds réglementaires applicables.

Le montant annuel attribué à l'agent fait l'objet d'un réexamen :

- En cas de changement de fonctions ;
- En cas de changement de grade à la suite d'une promotion ;
- Au moins tous les 4 ans, au vu de l'expertise acquise par l'agent.

Il est exclusif de tout autres primes et indemnités liés aux fonctions et à la manière de servir, à l'exception de celles énumérées par arrêté.

2) Le complément indemnitaire annuel (CIA) :

Versée semestriellement, il est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir des agents, appréciés au moment de l'entretien professionnel annuel.

Il n'est pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre. Il est exclusif de tout autres primes et indemnités liés aux fonctions et à la manière de servir, à l'exception de celles énumérées par arrêté.

Cadre d'emplois des administrateurs territoriaux

Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maximum
Groupe 1	Directeurs généraux, directeurs généraux adjoints et directeurs de pôle	8 820 €
Groupe 2	Responsables de service	8 280 €
Groupe 3	Adjoints aux responsables de service, Chargés de mission, chef de projet (...)	7 470 €

Cadre d'emplois des attachés territoriaux

Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maximum
Groupe 1	Directeurs généraux, directeurs généraux adjoints et directeurs de pôle	6 390 €
Groupe 2	Responsables de service	5 670 €
Groupe 3	Adjoints aux responsables de service, responsables d'établissement ou d'équipe, chargés de mission, chargés de communication, contrôleurs de gestion, conseillers juridiques ou techniques, chefs de projet, référents de structures, fonctions d'expertise dans le domaine juridique, des marchés publics, des ressources humaines (...)	4 500 €

Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maximum
Groupe 1	Responsables de service	2 380 €
Groupe 2	Adjoints aux responsables de service, responsables d'établissement ou d'équipe, référents de structures	2 185 €
Groupe 3	gestionnaires, assistants, conseillers juridiques ou techniques, instructeurs (...)	1 995 €

Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives

Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maximum
Groupe 1	Responsables de service	2 380 €
Groupe 2	Adjoints aux responsables de service, responsables d'équipement ou d'équipe, référents de structures	2 185 €
Groupe 3	Gestionnaires, conseillers techniques (...)	1 995 €

Cadre d'emplois des animateurs territoriaux

Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maximum
Groupe 1	Responsables de service	2 380 €
Groupe 2	Adjoints aux responsables de service, responsables d'établissement et d'équipe, référents de structures	2 185 €

Groupe 3	Animateurs	1 995 €
-----------------	------------	---------

Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maximum
Groupe 1	Référénts, responsables administratifs	1 260 €
Groupe 2	Assistants, gestionnaires, agents d'accueil, appariteurs, chauffeurs (...)	1 200 €

Cadres d'emplois des adjoints territoriaux d'animation

Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maximum
Groupe 1	Référénts de structure	1 260 €
Groupe 2	Agents d'accueil, d'animation	1 200 €

3) L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S) :

Dans le respect du crédit global ouvert pour chaque grade, le montant moyen annuel de référence pourra être affecté individuellement par l'autorité territoriale d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8, pour tenir compte du supplément de travail fourni et de l'importance des sujétions liées au poste occupé.

Le crédit global est calculé en multipliant le montant moyen annuel de référence pour le grade considéré par un coefficient multiplicateur compris entre 0 à 8, puis par l'effectif des membres de chaque grade dans la collectivité.

L'indemnité est versée chaque mois, avec une majoration deux fois l'an, en juin et en novembre, sans toutefois que le montant cumulé annuel de l'indemnité versée ne puisse excéder les plafonds réglementaires applicables.

Grade	Montant moyen annuel de référence	Coefficient multiplicateur
Attaché de conservation du patrimoine	1 078,73 €	0 à 8
Bibliothécaire	1 078,73 €	0 à 8
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe	857,83 €	0 à 8
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe au-delà de l'IB 380	857,83 €	0 à 8
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques au-delà de l'IB 380	857,83 €	0 à 8
Professeur d'enseignement artistique chargé de direction exclusivement	1 471,18 €	0 à 8

4) L'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T) :

Dans le respect du crédit global ouvert pour chaque grade, le montant moyen annuel de référence pourra être affecté individuellement par l'autorité territoriale d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8, pour

tenir compte de la valeur professionnelle des agents, et du degré de technicité du poste occupé.

Le crédit global est calculé en multipliant le montant moyen annuel de référence pour le grade considéré par un coefficient multiplicateur compris entre 0 à 8, puis par l'effectif des membres de chaque grade dans la collectivité.

L'indemnité est versée chaque mois, avec une majoration deux fois l'an, en juin et en novembre, sans toutefois que le montant cumulé annuel de l'indemnité versée ne puisse excéder les plafonds réglementaires applicables.

Grade	Montant moyen annuel de référence	Coefficient multiplicateur
Agent de maîtrise principal	490,05 €	0 à 8
Agent de maîtrise	469,67 €	0 à 8
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	476,10 €	0 à 8
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	469,67 €	0 à 8
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	464,30 €	0 à 8
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	449,29 €	0 à 8
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe jusqu'à l'IB 380	706,62 €	0 à 8
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques jusqu'à l'IB 380	588,69 €	0 à 8
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	476,10 €	0 à 8
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	469,67 €	0 à 8
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	464,30 €	0 à 8
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	449,29 €	0 à 8

5) L'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P) :

Dans le respect du crédit global ouvert pour chaque grade, le montant annuel de référence pourra être affecté individuellement par l'autorité territoriale d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 3, pour tenir compte des responsabilités ou sujétions particulières liées au poste occupé.

Le crédit global est calculé en multipliant le montant moyen annuel de référence pour le grade considéré par l'effectif des membres de chaque grade dans la collectivité.

Les montants de référence mentionnés ci-dessous peuvent être majorés de 25% pour les personnels affectés dans les 8 départements de la région parisienne.

L'indemnité est versée chaque mois, avec une majoration deux fois l'an, en juin et en novembre, sans toutefois que le montant cumulé annuel de l'indemnité versée ne puisse excéder les plafonds règlementaires applicables.

Grade	Montant annuel de référence	Coefficient multiplicateur
Agent de maîtrise principal	1 204 €	0 à 3
Agent de maîtrise	1 204 €	0 à 3
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 204 €	0 à 3
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe exerçant les fonctions de conducteur de véhicule	838 €	0 à 3
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 204 €	0 à 3
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe exerçant les fonctions de conducteur de véhicule	838 €	0 à 3
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1 143 €	0 à 3
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe exerçant les fonctions de conducteur de véhicule	823 €	0 à 3
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1 143 €	0 à 3
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe exerçant les fonctions de conducteur de véhicule	823 €	0 à 3

6) L'indemnité horaire pour travaux supplémentaire (I.H.T.S.) :

Il s'agit des heures supplémentaires réellement effectuées dans les conditions fixées par les décrets n°91-875 du 6 septembre 1991 et n°2002-60 du 14 janvier 2002 susvisés, dans la limite de 25 heures mensuelles. Ce nombre peut toutefois être dépassé lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient, et pour une période limitée dans le temps.

Elle peut être versée aux agents relevant des grades suivants :

- Rédacteur principal de 1^{ère} classe
- Rédacteur principal de 2^{ème} classe
- Rédacteur
- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Adjoint administratif de 1^{ère} classe
- Adjoint administratif de 2^{ème} classe
- Technicien principal de 1^{ère} classe
- Technicien principal de 2^{ème} classe
- Technicien

- Agent de maîtrise principal
- Agent de maîtrise
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Adjoint technique de 1^{ère} classe
- Adjoint technique de 2^{ème} classe
- Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe
- Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe
- Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe
- Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe
- Adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe
- Adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe
- Educateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe
- Educateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe
- Educateur des activités physiques et sportives
- animateur principal de 1^{ère} classe
- animateur principal de 2^{ème} classe
- animateur
- Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- Adjoint d'animation de 1^{ère} classe
- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe

7) La prime de service et de rendement (P.S.R.) :

Le crédit global ne peut être supérieur au produit du taux annuel de base selon le grade par le nombre de bénéficiaires potentiels.

Le taux individuel est fixé par l'autorité territoriale en tenant compte, d'une part, des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liés à l'emploi occupé, et, d'autre part, de la qualité des services rendus.

L'indemnité est versée chaque mois, avec une majoration deux fois l'an, en juin et en novembre, sans toutefois que le montant cumulé annuel de l'indemnité versée ne puisse excéder les plafonds réglementaires applicables.

Grade	Taux annuel de base	Taux individuel
Ingénieur principal	2 817 €	0 à 2
Ingénieur	1 659 €	0 à 2
Technicien principal de 1ère classe	1 400 €	0 à 2
Technicien principal de 2ème classe	1 330 €	0 à 2
Technicien	1 010 €	0 à 2

8) L'indemnité spécifique de service (I.S.S.) :

Le crédit global est égal pour chaque grade au taux moyen annuel applicable à chaque grade multiplié par le nombre de bénéficiaires.

Le taux moyen annuel est égal au taux de base annuel multiplié par le coefficient propre à chaque grade multiplié par le coefficient de modulation par service (ou coefficient géographique).

En fonction du service rendu et pour chaque grade, le taux individuel maximum susceptible d'être versé ne peut excéder un pourcentage du taux moyen annuel.

L'indemnité est versée chaque mois, avec une majoration deux fois l'an, en juin et en novembre, sans toutefois que le montant cumulé annuel de l'indemnité versée ne puisse excéder les plafonds réglementaires applicables.

Grade	Montant annuel du taux de base	Coefficient du grade	Coefficient de modulation par service	Taux individuel maximum (en %)
Ingénieur principal à partir du 6 ^{ème} échelon ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans le grade	361,90 €	51	1.10	122,5
Ingénieur principal à partir du 6 ^{ème} échelon ayant moins de 5 ans d'ancienneté dans le grade	361,90 €	43	1.10	122,5
Ingénieur principal jusqu'au 5 ^{ème} échelon	361,90 €	43	1.10	122,5
Ingénieur à partir du 7 ^{ème} échelon	361,90 €	33	1.10	115
Ingénieur jusqu'au 6 ^{ème} échelon	361,90 €	28	1.10	115
Technicien principal	361,90 €	18	1.10	110

de 1 ^{ère} classe				
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	361,90 €	16	1.10	110
Technicien	361,90 €	12	1.10	110

9) L'indemnité de performance et de fonctions (I.P.F.) :

Elle comprend deux parts cumulables :

- Une part dite « fonctionnelle » tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liés aux fonctions exercées. Le montant individuel est déterminé par application au montant annuel de référence d'un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 6, et ne pouvant dépasser 3 pour les agents logés par nécessité absolue de service :

Grade	Montant annuel de référence	Poste occupé/coefficient multiplicateur
Ingénieur en chef hors classe	3 800 €	Directeur général adjoint, des services techniques et directeur de pôle : 1-6 Responsable de service : 1-5 Chargé de mission/autre collaborateur : 1-4
Ingénieur en chef	4 200 €	Directeur général adjoint, des services techniques et directeur de pôle : 1-6 Responsable de service : 1-5 Chargé de mission/autre collaborateur : 1-4

- Une part dite de « performance » liées à la manière de servir et aux résultats de l'entretien professionnel annuel. Le montant individuel est déterminé par application au montant annuel de référence d'un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 6, et fait l'objet d'un réexamen annuel :

Grade	Montant annuel de référence	Poste occupé/coefficient multiplicateur
Ingénieur en chef hors classe	6 000 €	Directeur général adjoint, des services techniques et directeur de pôle : 1-6 Responsable de service : 1-5 Chargé de mission/autre collaborateur : 1-4
Ingénieur en chef	4 200 €	Directeur général adjoint, des services techniques et directeur de pôle : 1-6 Responsable de service : 1-5 Chargé de mission/autre collaborateur : 1-4

L'indemnité est versée chaque mois, avec une majoration deux fois l'an, en juin et en novembre, sans toutefois que le montant cumulé annuel de l'indemnité versée ne puisse excéder les plafonds réglementaires applicables.

10) L'indemnité représentative de sujétions spéciales et de travaux supplémentaires (I.R.S.S.T.S.) :

Elle est applicable aux membres du cadre d'emplois des adjoints techniques exerçant les fonctions de conducteur automobile.

Elle n'est pas cumulable avec les I.H.T.S. et comprend deux parts cumulables :

- Une part égale à un montant annuel de référence affecté d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8 modulé pour tenir compte des sujétions rencontrées dans l'exercice des fonctions et de la manière de servir :

Grade	Montant annuel de référence	Taux individuel
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	900 €	0 à 8
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	850 €	0 à 8
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	800 €	0 à 8
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	750 €	0 à 8

- Une part liée au nombre d'heures supplémentaires effectivement accomplies (maximum 250 heures par an) :

11 € de l'heure entre 7 heures et 22 heures

20 € de l'heure entre 22 heures et 7 heures et dimanches et jours fériés

L'indemnité est versée chaque mois, avec une majoration deux fois l'an, en juin et en novembre, sans toutefois que le montant cumulé annuel de l'indemnité versée ne puisse excéder les plafonds réglementaires applicables.

11) La prime de responsabilité des emplois administratifs de direction :

Elle est versée au directeur général des services.

Elle est également versée au directeur général adjoint des services qui assure le remplacement du bénéficiaire momentanément indisponible pour un motif autre qu'un congé annuel, un congé de maternité, un congé de maladie ordinaire ou pour accident de service.

Son montant est au maximum de 15% du traitement brut de l'agent, indemnité de résidence, primes et supplément familial non compris.

12) L'indemnité spéciale des conservateurs de bibliothèques :

Le crédit global est égal au taux moyen annuel multiplié par le nombre de bénéficiaires.

Le montant individuel est librement fixé par l'autorité territoriale, dans la limite du taux maximum annuel, pour tenir compte de la nature et de l'importance des fonctions exercées, et des résultats obtenus.

L'indemnité est versée chaque mois, avec une majoration deux fois l'an, en juin et en novembre, sans toutefois que le montant cumulé annuel de l'indemnité versée ne puisse excéder les plafonds réglementaires applicables.

Grade	Montant annuel moyen	Taux maximum annuel
Conservateur des bibliothèques en chef	5 692 €	9 486 €
Conservateur des bibliothèques	4 743 €	7 905 €

13) L'indemnité de responsabilité du cadre d'emplois des directeurs d'établissements artistiques :

Elle comprend deux parts cumulables :

- Une part « fonctions » tenant compte des responsabilités et des sujétions liées aux fonctions exercées :

Fonctions	Montant annuel maximum
Directeur sans adjoint	4 657,50 €
Directeur avec adjoint	4 050 €
Directeur adjoint	3 450 €

- Une part « résultats » liée à la manière de servir et à l'entretien professionnel annuel :

Fonctions	Montant triennal	Coefficient multiplicateur
Directeur sans adjoint	2 000 €	0 à 3
Directeur avec adjoint	2 000 €	0 à 3
Directeur adjoint	2 000 €	0 à 3

14) L'indemnité de suivi et d'orientation des élèves :

Elle comprend deux parts :

- Une part fixe liée à l'exercice effectif de fonctions enseignantes et en particulier le suivi individuel et l'évaluation des élèves ;
- Une part modulable liée à des tâches de coordination du suivi des élèves compte tenu de l'organisation de l'établissement (types d'activités artistiques, types d'enseignements à l'intérieur d'une discipline etc...). Elle est fixée dans la limite d'une enveloppe globale égale au taux moyen annuel multiplié par le nombre de bénéficiaires.

L'indemnité est versée chaque mois, avec une majoration deux fois l'an, en juin et en novembre, sans toutefois que le montant cumulé annuel de l'indemnité versée ne puisse excéder les plafonds règlementaires applicables.

Grade	Part fixe	Part modulable
Professeur d'enseignement artistique hors classe	1 199,16 €	1 408,92 €
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1 199,16 €	1 408,92 €
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1 199,16 €	1 408,92 €
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1 199,16 €	1 408,92 €
Assistant d'enseignement artistique	1 199,16 €	1 408,92 €

15) Les indemnités horaires d'enseignement :

Non cumulables avec les I.H.T.S et les I.F.T.S, ces indemnités sont allouées aux assistants et professeurs d'enseignement artistique effectuant chaque semaine, de manière régulière et annualisée un service excédant

les maxima de service hebdomadaire fixés par le statut particulier.

La première heure hebdomadaire est majorée de 20% par rapport au restant des heures supplémentaires régulières effectuées.

Le crédit global est calculé sur la base du service réglementaire maximum multiplié par 9/13^{ème} appliqué au traitement brut moyen du grade (TBMG) détenu ; le tout multiplié par le nombre de bénéficiaires dans chaque grade.

47 - ADHESION ET DESIGNATION DU REPRESENTANT POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA FONDATION "COLONIE FRANCO-BRITANNIQUE DE SILLERY"

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant à la Fondation « Colonie Franco-Britannique de Sillery » ;
- DESIGNER Mme Geneviève BESSE, représentant à la Fondation « Colonie Franco-Britannique de Sillery ».

48 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE TOUT ORGANISME - TOUR PARIS SACLAY EN VTT - ANNEE 2016

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITER le Conseil départemental de l'Essonne, le Conseil Régional d'Ile-de-France et le Centre National pour le Développement du Sport pour l'attribution d'une subvention pour la mise en œuvre du Tour Paris Saclay en VTT le dimanche 12 juin 2016 ;
- AUTORISER le Président à signer toutes les pièces relatives à ces demandes de subvention ;
- DIT que les crédits et recettes nécessaires sont inscrits au budget 2016.

49 - FIXATION DES TARIFS POUR LE TOUR PARIS SACLAY EN VTT - ANNEE 2016

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de fixer les tarifs d'inscription pour le Tour Paris Saclay en VTT 2016, comme suit :
 - Pré-inscriptions (jusqu'au vendredi 3 juin 2016)
 - 12, 20 et 40 km = 5 euros
 - 60 et 80 km = 7 euros
 - Inscriptions sur place (dimanche 12 juin 2016)
 - 12, 20 et 40 km = 7 euros
 - 60 et 80 km = 9 euros
 - Enfants de moins de 12 ans (11 ans révolus au 12 juin 2016) = gratuit
- FIXER le principe de la création d'une régie de recettes temporaire permettant l'encaissement des produits afférents
- DIT que les recettes correspondantes sont encaissées au budget communautaire 2016.

50 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'AEROPORT PARIS-ORLY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant pour siéger à la Commission Consultative de l'Environnement de de l'aéroport de Paris-Orly ;
- DESIGNÉ comme représentants à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Paris-Orly :

En tant que membre titulaire :

- M. Christian LECLERC

En tant que membre suppléant :

- M. Richard TRINQUIER

51 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AEROPORT DE TOUSSUS-LE-NOBLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des représentants titulaires et des représentants suppléant pour siéger à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Toussus-le-Noble ;
- DESIGNÉ comme représentants à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Toussus-le-Noble :

En tant que membres titulaires :

- M. Christian PAGE

- M. Patrice GILBON

En tant que membres suppléants :

- M. Luc COYETTE

- M. Gérard GUILLAN

52 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME MILITAIRE DE VELIZY-VILLACOUBLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des représentants titulaires et des représentants suppléant pour siéger à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay ;
- DESIGNÉ comme représentants à la Commission Consultative de l'Environnement de de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay :

En tant que membre titulaire :

- Mme Caroline FOUCAULT

En tant que membre suppléant :

- M. Pierre-Alexandre MOURET

53 - ADHESION ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT EN ILE-DE-FRANCE (BRUITPARIF)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à l'association Bruitparif ;
- APPROUVE le versement de la somme de 6 000 euros à l'association Bruitparif correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2016 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;
- DECIDE de procéder à un vote pour la désignation d'un représentant titulaire à l'Assemblée Générale de l'association Bruitparif
- DESIGNER comme représentant à l'Assemblée générale de l'association Bruitparif :

En tant que membre titulaire :

- M. Christian LECLERC

54 - AVIS DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY SUR LE PROJET DE RÉVISION DU PLU DE VILLEBON-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE un avis favorable sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villebon-sur-Yvette ;
- SOUHAITE que dans le cadre des réflexions menées sur les politiques communautaires en matière de déplacements et de circulations douces, les projets de développement sur le territoire de Villebon soient intégrés dans les études menées en vue d'adapter les capacités d'accueil du pôle multimodal de Massy ;
- SOUHAITE une programmation et un phasage des extensions de la zone d'activités de Courtabœuf, à l'appui des études récemment réalisées en lien avec l'EPAPS (étude de positionnement économique, ERNST&YOUNG 2013 et étude de programmation de Courtabœuf, CMN Partners 2014, réalisée par l'EPAPS à la demande du Préfet) ;
- DIT que cet avis sera transmis à la commune de Villebon-sur-Yvette.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20

Le présent extrait a été affiché au 1 rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération « Communauté Paris-Saclay », en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Fait à Orsay, le **23 MARS 2016**

Le Président,

Michel BOURNAT